

Inscription

- Le montant de l'inscription est de 60 Euros pour les Professionnels, comprenant la participation à la journée, la documentation du colloque et le déjeuner. Pour les étudiants, la participation au colloque est gratuite.
- Le formulaire d'inscription complété et accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UHA) doit être adressé au CERDACC **avant le 2 octobre 2007**.
Formulaire d'inscription sur le site du JAC (Journal des accidents et des catastrophes) :

Renseignements pratiques

Pour tous renseignements pratiques, sur le contenu du colloque, vous pouvez contacter le :

CERDACC

Campus du Grillenbreit – BP 50568

68008 COLMAR Cedex : cerdacc@uha.fr

<http://www.jac.cerdacc.uha.fr/jac/>

Plan d'accès pour La Fonderie

Par la route

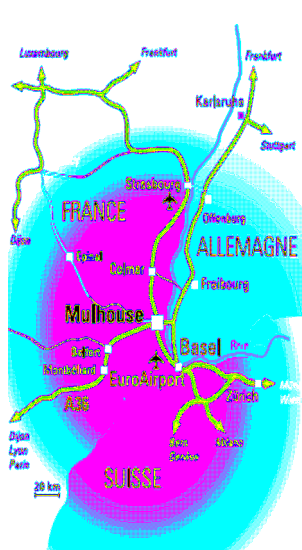
autoroute A36,
sortie Mulhouse Centre

Par le train

Campus de la Fonderie
à 5 minutes de la gare de
Mulhouse

Par avion

Aéroport Bâle-Mulhouse (à 30km) puis
navette jusqu'à la gare de Mulhouse



COLLOQUE

REGARDS CROISES SUR L'EXPERTISE

Vendredi 5 octobre 2007

Campus de La Fonderie
Rue de la Locomotive, MULHOUSE

Organisé par

Centre de Recherche sur le
Droit des Accidents Collectifs et
des Catastrophes

Avec le
soutien de la revue
Droit de l'environnement

Campus du Grillenbreit – BP 50568
68008 COLMAR Cedex
cerdacc@uha.fr

La connaissance du risque, son évaluation et la recherche des responsabilités lorsqu'il se réalise, reposent sur des rapports d'expertise. L'expert et le juriste sont alors condamnés à faire « bon ménage ». Est-ce réellement le cas ?

L'expertise soulève nombre d'interrogations quant à sa portée dès lors qu'elle intervient dans un domaine frappé d'incertitudes ou extrêmement technique. L'expert est au service de la vérité, mais existe-t-il qu'une seule vérité ? Le cas échéant, peut-on organiser la contradiction particulièrement dans le cadre des débats judiciaires. Il appartient certes au juge de décider mais à quelles conditions ? La problématique du procès équitable est au cœur des préoccupations à venir.

Derrière le rapport d'expertise se cache l'expert... La nomination d'un expert ou la mise en œuvre d'un savoir expert n'est pas sans risques puisqu'il peut limiter la marge de manœuvre du décideur ou faire preuve d'une trop grande partialité à l'égard de ce dernier. L'expert n'est pas infaillible, loin s'en faut. Est-il envisageable de lui faire assumer les fautes commises dans le cadre d'une mission que lui seul peut mener à terme ?

A travers le prisme de l'expertise, ce sont les rapports entre le droit et la science qui sont au centre des débats de ce colloque.

Les enseignants du **Master Droit de la prévention des risques et responsabilités** de l'Université de Haute Alsace, membres du **Centre Européen de Recherches sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC)**, et les personnalités les plus qualifiées, répondront à toutes ces questions dans le cadre du colloque.

Organisation et comité scientifique du colloque :

Les membres du CERDACC et plus particulièrement Karine FAVRO et Blandine ROLLAND

Programme

8h30 - 9h00	Accueil des participants
	Matinée sous la présidence de Annie BENSUSSAN Première vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Strasbourg
9h30 - 9h50	Propos introductifs Représentant de la F.S.E.S.J
10h00 – 10h20	De l'expertise scientifique ... au prétoire Jean-François BRILHAC, Professeur des Universités – Energétique et génie des procédés, UHA, GRE Karine FAVRO, Maître de conférences de droit public, UHA, CERDACC
10h20 - 10h40	La gouvernance des nouveaux risques : quelle place pour l'expertise dans l'agir collectif ? Valentine ERNE-HEINTZ, Maître de conférences de sciences économiques, UHA, CERDACC
10h40 – 11h00	Les pratiques européennes en matière d'expertise François PINCHON, Président d'honneur de la Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation

Questions – Débat avec les participants

11h30 - 11h45

Pause

12h00 - 12h45

Table-ronde : Principe du contradictoire et contradictions d'expertise

Dirigée par Claude LIENHARD, Professeur des Universités, UHA, CERDACC, Avocat au Barreau de Strasbourg

- Annie BENSUSSAN, Première vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Strasbourg,
- Liliane DALIGAND, Professeur de médecine légale et de droit de la santé à l'Université Lyon I, psychiatre des hôpitaux et expert près de la Cour d'appel de Lyon
- Claude GUIBERT, Expert en aéronautique
- Pierre PEYRET, Usager de la justice

Déjeuner

Après-midi sous la présidence d'un magistrat

14h20 - 14h40

Le statut de l'expert

Philippe SCHULTZ, Maître de conférences de droit privé, UHA, CERDACC

14h40 - 15h00

La responsabilité de l'expert

Madeleine LOBE-FOUDA, Maître de conférences de droit privé, UHA, CERDACC

15h00 - 15h20

L'expert dit-il le droit ?

Bertrand de BELVAL, Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Lyon
Blandine ROLLAND, Maître de conférences de droit privé, UHA, CERDACC

Questions – Débat avec les participants

15h50 - 16h05

Pause

16h05 - 16h50

Table-ronde : Indépendance et impartialité de l'expert

Dirigée par Pierre EHRBURGER, Professeur des Universités - Chimie de l'environnement et pollution, Directeur du Laboratoire GRE, UHA

- Marie-France STEINLE-FEUERBACH, Maître de Conférences de droit privé, Directeur du CERDACC, UHA
- Jean-Paul VERNIER, Expert, vice-Président de la Compagnie des experts agréés de la Communauté européenne
- François PINCHON, Président d'honneur de la Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation
- Un représentant du Barreau de Mulhouse

17h00 – 17h20

Rapport de synthèse – Personnalité à confirmer